

## INFORMATION

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PARC AGRIVOLTAÏQUE AU LIEU DIT BREJAS SUR LA COMMUNE DE MONDRAGON EN LIMITE DE LA COMMUNE D'UCHAUX

Le commissaire enquêteur vient de transmettre son avis relatif à cette enquête publique.

Cette réponse a été retardée d'un mois compte tenu du volume des observations déposées tant sur le registre dématérialisé que sur le registre papier en mairie de Mondragon.

Après une analyse exhaustive et détaillée de toutes ces contributions, le commissaire enquêteur donne **un avis défavorable** à la demande de permis de construire déposée par Monsieur Daniel Brusset et la SAS CCE PARC SOLAIRE aux motifs suivants :

- La prépondérance de l'activité agricole n'est pas démontrée, le troupeau du berger n'étant présent sur le site qu'au maximum 2 mois dans l'année et le porteur du projet n'apporte pas les éléments financiers tendant à montrer que l'activité agricole serait prépondérante sur la parcelle contenue.
- L'installation photovoltaïque ne paraît donc pas complémentaire de l'activité agricole mais bien l'activité principale.
- L'impact visuel du projet qui marquerait le paysage n'est pas négligeable
- L'impact concernant la faune et la biodiversité même considéré comme faible en sera néanmoins présent et tout particulièrement pour la faune.

Conclusions motivées de l'enquêteur : **AVIS DEFAVORABLE**

**La municipalité se félicite de cet avis négatif sur un projet contre lequel le conseil municipal d'Uchaux avait émis unanimement un vœu défavorable**